

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, jeudi  
le 19 février 2015, à 20 h.

## ORDRE DU JOUR

### 1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3.- QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

### 4.- OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

- a) fourniture de meubles, accessoires et aménagement intérieur de la maison  
Horatio LeBoutillier sur le site du Berceau du Canada à Gaspé;
- b) fourniture d'équipements de sonorisation et de projection – Berceau du  
Canada;
- c) fourniture d'éclairage pour exposition – Berceau du Canada;

### 5.- SERVICES MUNICIPAUX

#### 5.1 Protection contre les incendies

#### 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

#### 5.3 Loisirs et culture

- a) activités dans les arénas durant la semaine de relâche scolaire du 2 au  
6 mars 2015;

#### 5.4 Travaux publics

- a) frais supplémentaires pour production et livraison de matériel graphique  
– Berceau du Canada;
- b) travaux pour implantation d'un écocentre à Gaspé;
- c) paiement de factures – Plante Vacuum Transport et fils Itée;

#### 5.5 Services administratifs

- a) paiement des comptes;

## **5.6 Services juridiques et Greffe**

- a) modification à la résolution 13-08-61;
- b) demande à la commission de toponymie du Québec – Centre communautaire Élias-Dufresne;
- c) servitude de tolérance – 146-148, rue de la Reine;
- d) modification à la résolution 14-12-12;
- e) ouverture de soumissions – Collecte, transport et traitement des boues de fosses septiques;
- f) retrait d'assurés additionnels – Assurances générales – La mutuelle des municipalités du Québec;

## **5.7 Direction générale**

- a) fin de la période d'essai du titulaire du poste d'animateur en sport et loisirs;
- b) modification de la résolution 13-12-66 – Intérim à la direction des travaux publics;
- c) commandite colloque TechnoCentre éolien;

## **6.- ADOPTION DES RÉGLEMENTS**

### **7.- AVIS DE MOTION**

### **8.- RAPPORT DES COMITÉS.**

- a) comité consultatif d'urbanisme;

### **9.- AFFAIRES NOUVELLES**

- a)
- b)
- c)
- d)

## 10.- QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale : 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

  
Isabelle Vézina,  
Greffière